
Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Analyse critique et défis de la criminologie clinique en Belgique francophone: état des lieux et perspectives." [BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Principato, Giulia

Promoteur(s) : Mathys, Cécile

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en criminologie interpersonnelle

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/23746>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Mais c'est vrai que c'est très compliqué en sortant d'UNIF de se dire je peux postuler où ? Je fais quoi ? Dans quel domaine ? Parce que c'est très large et très restreint à la fois. Du coup, c'est compliqué.

Interviewé : Oui, tout à fait. Je sais qu'ici, ils vont engager bientôt parce qu'ils sont, en tout cas dans la partie Wallonie, dans les services spécialisés AICS, ils vont commencer à recruter. Parce qu'ils recherchent, ils vont rechercher, parce qu'ils se rendent compte que les équipes sont en souffrance, que ce soit à l'UPPL ou dans les équipes locales, donc provinciales. Il y en a un peu partout.

Alors Liège, je connais moins, j'avoue. Mais je sais qu'il y a Charleroi, Wavre, Mons, Tournai, ça je suis sûre. Namur aussi.

Mais je sais qu'ils vont... Oui, il y a aussi... Il y a près de Liège, comment il s'appelle ? Je ne sais plus. Où Marc Malempré travaillait à l'époque mais là, par contre, c'est sûr qu'ils engagent des criminologues, par contre.

Giulia Principato : J'y regarderai un petit peu. Parce que j'avais postulé à oui aussi.

Interviewé : Ah oui, c'est Huy.

Giulia Principato : ah bah voilà, Dans le service d'aide aux détenus. Et ils ne cherchaient pas pour le moment des criminologues. Ils cherchaient des psychologues, je crois. Et du coup, il y en a, mais il n'y a pas de poste entre guillemets ouvert tant que maintenant. Donc c'est compliqué.

Interviewé : Non, il faut regarder dans les prochains mois, parce qu'ils sont en train de faire un état des lieux, un peu de la situation dans chaque SSM mais il faut regarder les spécialisés, pas les SAD. Donc les SSM spécialisés. Et là, je sais que normalement, ils vont lancer des procédures de recrutement.

Probablement d'abord en interne, mais ça reste quand même quelque chose de très spécifique. Donc voilà. Mais oui, il faut mettre les choses de son côté, continuer à faire des formations après.

Donc des réformations continues. Et... Victimologie, psychotrauma, enfin un peu tous les trucs. Mais c'est vrai que c'est pas facile.

Giulia Principato : Pas du tout. Alors, comment la place accordée à la Criminologie Clinique affecte-t-elle votre travail au quotidien ?

Interviewé : Alors... Alors moi, ça n'affecte pas vraiment au quotidien//Mais... Parce que... En fait, moi, je suis assez au clair sur ma position en prison.

Donc du coup, moi, ça n'affecte pas. Moi, j'ai pris, par exemple, des deux côtés ce qui était intéressant pour moi. La criminologie est quelque chose qui m'a toujours beaucoup attirée, beaucoup... Enfin, j'aime bien, donc je continue à me renseigner au niveau lecture, etc.

Mais... Mais je suis pas sûre d'avoir compris la question, mais moi, j'ai pas l'impression que ça affecte mon travail quotidien.

Formation
guillemets

CS 9 du
monque
de
reconnomme

Giulia Principato : Oui, c'est plus dans ce sens-là. Parce que... Il y en a qui disaient que du coup, le manque de... Mais ceux qui exerçaient en tant que criminologues clinicien disaient que la non-reconnaissance, c'était compliqué de travailler, du coup, de trouver sa place, etc.

Même les psychologues disaient que justement, il y avait... Ils étaient justement... Les équipes étaient en souffrance, comme vous l'avez dit, et qu'ils n'engageaient pas les criminologues, alors qu'ils étaient des fois aussi performants que les psychologues. Et donc, du coup, c'était vraiment compliqué pour eux de gérer l'augmentation de demande, en fait.

Interviewé : Oui. Moi, c'est compliqué dans mon boulot à moi, parce que c'est très spécifique. Et moi, je ne vois pas ce que les criminologues, par contre, feraient dans ma... Je veux dire, dans un SPS, par exemple. Parce que les assistants sociaux et les psychologues, je trouve, se coordonnent super bien, mon travail est pluriel, et que ça amène vraiment cette différence dans nos fonctions.

Moi, j'ai une analyse de personnalité à faire, ce qui fait que c'est très psy, finalement, et les assistants sociaux s'occupent de tout ce qui est au niveau des marches administratives, etc. Et pour tout le reste, on le fait à deux, en fait. Donc, un criminologue, en fait, à part s'il a vraiment une spécificité bien particulière, à la fois il est hyper balèze dans tout ce qui est des marches administratives, ou alors il est hyper balèze dans l'analyse de personnalité, et encore parce que nous, on est obligé de passer des tests psy, etc., donc il n'y a qu'un psychologue qui peut le faire.

Donc, pour moi, un criminologue dans ma position, enfin, je veux dire, dans mon équipe, ça n'irait pas de toute façon. Donc, en fait, oui, moi, ça n'affecte pas mon travail personnellement. Maintenant, j'imagine bien que dans d'autres institutions.

Giulia Principato : Ça dépend un petit peu du secteur, je pense. Comment le cadre légal actuel rend-t-il votre travail en criminologie plus facile ou plus difficile, du coup ?

Interviewé : Le cadre légal, alors, la législation par rapport à... Alors, ça dépend quelle législation, parce que là, de nouveau, je vais rester sur mon travail en prison. Mais il n'y a pas de criminologue, donc c'est un peu compliqué. //

Giulia Principato : Mais oui, du coup, c'est ça.

Interviewé : Enfin, au niveau de la prison, forcément, le cadre légal actuel, ça ne va pas du tout. Après, moi, je n'ai jamais été une grande défense... fin je travaille en prison, mais je me rends bien compte aussi de toutes les limites des prisons, en fait. Donc, nous, on est dans une société qui est très punitive. On va sanctionner les personnes avec l'enfermement.

Ce n'est pas forcément une solution à long terme. Ça, je m'en rends bien compte en travaillant régulièrement avec les personnes détenues. Et en plus, ici, on est vraiment dans quelque chose pour le moment où, avec le gouvernement qui a changé, on est de plus en plus dans de l'enfermement et de moins en moins dans des processus de réinsertion.

Et on va dire que la seule limite que moi, je remarque... Enfin, la plus grosse limite que je remarque, en fait, c'est au niveau des financements de l'État par rapport à la fois aux prisons, mais à la fois aux services extérieurs qui auraient des subsides pour travailler avec les prisons. Alors, avant, on en avait encore quelques-unes, d'ailleurs, qui venaient en prison, qui faisaient des programmes que, par exemple,

Recomm.
Grim
cl

CS9
de
la
mon
recomm.

Homme
de
ressources

des criminologues pourraient très bien faire, en fait. Des programmes d'accompagnement pour, par exemple, la violence, la sexualité, enfin, tous des sujets, des thématiques qui nous reviennent régulièrement en prison, avec lesquels on est limité parce qu'à la fois, on a de plus en plus de personnes qui sont non en ordre de séjour, donc les réinsérer en Belgique, ça n'a aucun sens, donc ils restent en prison, mais en même temps, on peut rien proposer à la prison parce qu'aucun programme n'est possible, en fait. //

Manque de ressources

Le SAD essaye tant bien que mal, mais ils sont en sous-effectif, et ils n'ont pas assez de subsides pour réengager, pour mettre des programmes en plus, et en plus, nous, à l'intérieur de la prison, on est aussi en sous-effectif au niveau personnel, ce qui fait que les prisons ne tournent quasiment plus, en fait. Donc on a beaucoup régulièrement de... Par exemple, c'était hier, régulièrement durant la semaine, on nous dit pas possible de recevoir parce qu'en fait, il n'y a pas de mouvement dans la prison, donc sinon, au niveau de la sécurité, ça arrive d'être dangereux parce que pas assez de personnel pour intervenir en cas de problème, et donc ça veut dire qu'on est limité aussi dans notre travail, on ne sait pas les recevoir régulièrement, on ne sait pas rendre nos rapports dans les délais, on ne sait pas les recevoir dans les délais aussi, et donc en fait, ça, c'est vraiment des limites qui sont, pour moi, qui sont vraiment assez importantes, et je pense que c'est vraiment au niveau budget et aussi des conditions dans lesquelles on travaille, en fait. Donc je ne sais pas si je suis claire, parce que je pars un peu dans tous les sens, mais...

CS9 du manque de ressource

Giulia Principato : Non, non, c'est très clair, justement, et ça pourrait en fait, ça impacte aussi les criminologues, du coup, avec le manque de subsides et tout, donc... Oui, oui, non, c'est très, très clair. Alors, quelle approche clinique mettez-vous en œuvre pour l'évaluation et le suivi des personnes?

Approches

Interviewé : Alors, au niveau de l'approche clinique, j'espère que vous ne vous attendez pas à des termes théoriques, parce que je ne me rappelle plus du tout des modèles. Ça fait dix ans (rires). Mais... Alors, au niveau de l'approche, moi, je pars beaucoup sur des entretiens pas semi-directifs, mais presque, donc j'ai des thèmes principaux qui viennent en tels que je dois aborder, notamment l'anamnèse, les faits, les projets à l'extérieur. Au niveau de l'anamnèse, on reprend un peu tout, la scolarité, etc.

Et en fait, je laisse beaucoup venir la personne avec ce qu'elle a envie de m'amener aussi. Après, si vraiment, j'ai pas de réponse à mes questions, alors là, je vais un peu plus questionner et creuser avec elle. Nous, on a des entretiens qui peuvent durer de six mois à un an.

On reçoit régulièrement la personne, surtout pour les grosses, grosses évaluations, c'est-à-dire les faits, ce que nous, on estime un peu plus grave, style meurtre, un assassinat, terrorisme, ce genre de choses, délinquance sexuelle. Et là, on a des évaluations. donc nous, on a vraiment une méthodologie.

On a deux types de rapports à remettre principaux. Après, il y a d'autres rapports encore, mais les deux plus gros rapports qu'on a à remettre pour les condamner, c'est vraiment un rapport qu'on fait tout seul, soit un PSY, soit un AS, c'est vraiment en fonction de la charge de travail de chacun. Et puis, il y a des rapports qu'on remet à deux.

Là, par contre, c'est un travail pluridisciplinaire, qui sont beaucoup plus longs, forcément, et où il est demandé notamment une analyse de la personnalité et une évaluation des risques qui est beaucoup plus poussée. Pour l'analyse de personnalité, les PSY peuvent utiliser des tests psychologiques et ça, c'est vraiment comme chacun veut, en fait. Il est formé et plus à l'aise.

Et l'évaluation des risques, on a des échelles de risques qu'on utilise, comme la VRAC, la SORAC, la PCLR, la HCR20. On a plusieurs échelles. Les PSY qui les passent, souvent, on fait en binôme avec l'assistant social.

Et pour le suivi des personnes détenues, ça dépend. Comme je disais, nous, on a des prévenus et des condamnés. Forcément, le suivi n'est pas du tout le même.

Pour les prévenus, ils sont présumés innocents, donc on ne fait pas d'évaluation. Nous, on accompagne, on fait du soutien à la détention/On apporte aussi un accompagnement mais vraiment très ponctuel par rapport à des demandes plus administratives ou ce genre de choses/des contacts avec les avocats, même si on évite un maximum.

Et pour les condamnés, par contre, on est vraiment dans un cadre d'accompagnement à la détention mais aussi d'évaluation. Et on ne fait pas de thérapeutique dans mon service. C'est d'autres services extérieurs qui le font.

Giulia Principato : Vous ne faites pas de thérapeutique ?

Interviewé : On fait du pré-thérapeutique parce que forcément, dans le cadre d'évaluation, on aborde quand même beaucoup de sujets. Donc forcément, il y a des choses qui se mettent en place, etc. Et puis, on doit remettre un avis, nous, en tant que psychologue aussi, de savoir si un suivi psychologique à l'extérieur est pertinent ou pas.

Mais du coup, on fait du pré-thérapeutique. En tout cas, moi, je le fais parce que sinon, je n'ai pas de sens dans mon boulot. Mais du thérapeutique, non, parce que ça veut dire qu'on aurait une double casquette.

Et moi, je travaille directement pour la justice. Donc ça veut dire que ils savent que ce qu'ils me disent dans les entretiens est susceptible d'être remis à l'autorité à un moment donné sous forme de rapport. Donc moi, je les préviens toujours que, oui, secret professionnel, effectivement, donc je ne vais pas commencer à expliquer tout aux agents, etc.

Mais par contre, l'autorité décisionnaire, à un moment donné, elle va lire nos rapports. Et si moi, j'estime que l'information qu'ils me donnent est pertinente, je vais devoir le mettre, en fait. Ce qui est différent d'un psychologue à l'extérieur qui fait du thérapeutique.

Giulia Principato : Donc là, oui, le secret professionnel est limité. Du coup, il n'est pas total. Il doit être partagé.

Interviewé : Il doit être partagé, en fait. Et seulement avec les autorités, avec la direction et les instances au-dessus.

Giulia Principato : Alors, à votre avis, quelles sont les méthodes qui devraient être introduites ou repensées en criminologie clinique ?

Interviewé : Moi, je pense qu'en tout cas, les stages (rires)/Remettre des stages, je pense que c'est important/Et comme je disais, peut-être au niveau de la spécificité de chaque... Comment dire ? Peut-être se renseigner davantage sur ce qui se passe sur le terrain actuellement, de où on engage des

criminologues et pourquoi et dans quel but et quelles fonctions ils ont, en fait, exactement. Et je pense peut-être retravailler au niveau des masters pour que les cours soient cohérents par rapport au travail qui est attendu sur place, en fait parce que moi, la vision que j'ai des cours de criminologie à l'époque, c'est que c'est hyper enrichissant d'un point de vue personnel. Donc moi, j'ai appris énormément de choses et j'ai... Que ce soit la criminalité économique, sexuelle, etc., c'était hyper, hyper intéressant. Même la médecine légale et tout.

Pièce d'amélioration

Adéquation
Résilience
Trousse

Mais par contre, en fait, ça nous apprend pas à travailler sur le terrain, en fait. Donc, ce qui est attendu, vraiment, dans notre société belge, qu'est-ce qu'on attend d'un criminologue, qu'est-ce qu'il est censé faire, etc. Mais j'ai l'impression que ça n'a pas du tout.

Et donc, moi, je réfléchirais plus comme ça en termes de masters, en fait. Et que les gens soient moins perdus. Enfin, les étudiants soient moins perdus quand ils sortent de deuxième master en se disant qu'est-ce que je veux faire de mon master.

Giulia Principato : De ma vie, au sens plus large (rires). Quelles caractéristiques différencient les méthodes d'intervention dans le domaine de la criminologie clinique ?

Interviewé : Là, je ne suis pas sûre de comprendre la question, par contre. Donc, par exemple, les psychologues ont des méthodes d'intervention qui sont bien spécifiques.

Giulia Principato : Que, par exemple, les criminologues ne peuvent pas faire mon pain et, à l'inverse, les criminologues ont des méthodologies bien spécifiques que, peut-être, les psychologues ne sont pas totalement aptes à apprendre.

Interviewé : Honnêtement, en termes de méthode d'intervention, moi, je ne me rappelle pas en avoir vu en criminologie clinique. Moi, je me rappelle des cours de Fabienne Glowacz. On parlait d'intervention, mais plus psychologique. Et moi, ça, c'est vraiment les cours qui m'ont beaucoup marquée, parce que ça m'a aidée moi, en fait, dans ma clinique après, par la suite. Parce qu'en plus, elle nous mettait, à l'époque, en tout cas, l'examen était une mise en situation qui, moi, m'a beaucoup, beaucoup aidée et éclairée aussi, sur moi, ma manière de fonctionner au niveau clinique dans les entretiens.

Méthode

Mais, par contre, pour les autres cours, honnêtement, je ne me rappelle d'aucune méthode d'intervention. Moi, je me base surtout de ce que j'ai appris en psycho, en fait, personnellement. Et ça, ça m'aide beaucoup. Mais par contre, en criminologie... Désolée, vraiment, je...

Giulia Principato : Mais vous n'êtes pas la seule à le dire. Il y a... On n'a pas spécialement de méthode d'intervention ou si, peut-être, mais on ne va pas en profondeur. On ne va pas en profondeur. Et donc, du coup, c'est compliqué de vraiment se dire que ça, c'est propre aux criminologues, aux psychologues. C'est compliqué.

Interviewé : Peut-être juste le seul truc qui m'aide, moi, dans mon boulot et que je pense que méthode d'intervention... Enfin, ce n'est même pas une méthode d'intervention, mais c'est plus une méthode d'évaluation. C'est au niveau de la criminogenèse. Nous, on a toute une partie criminogenèse. Et là, effectivement, les quelques cours que j'ai pu avoir en crimo m'ont aidé à co-construire une criminogenèse et une explication du passage à l'acte. En fait, en me basant sur les facteurs déclenchants, les facteurs précipitants, etc. Ça, c'est des choses que j'avais vues, moi, en crimo, que je me rappelle

c'est une

|| /

maintenant, avec certaines théories, etc. Mais de nouveau, c'était dans les cours de crimo psycho, quoi.

Giulia Principato : Je crois que l'on ne l'a plus

Interviewé : Je pense que c'était en intervention... Est-ce que c'était pas en intervention clinique ou psychologique ou quelque chose comme ça ? Je sais plus, mais en tout cas, je sais que c'était... Ça, ce cours-là m'a appris, quand même, à avoir quelques bagages au niveau théorique. Mais, voilà, après, c'est sur le terrain, j'ai beaucoup appris, malgré tout, en fait.

Giulia Principato : Dans quel contexte êtes-vous amenée à travailler avec d'autres professionnels ?

Interviewé : D'autres professionnels criminologues ?

Giulia Principato : Non, en général, en général, avec d'autres professionnels, tout à l'heure, vous avez mentionné un peu cette pluridisciplinarité.

Interviewé : Et donc, du coup... Nous, notre travail est essentiellement pluridisciplinaire// En tout cas, à niveau, nous, on valorise ça. Donc, même si, normalement, on est censé être qu'un seul intervenant, dans tous les dossiers, on est au moins deux.//

C'est juste qu'il y en a un qui va être... Si on est obligé d'être un seul intervenant, celui-là va toujours être plus en avant et c'est lui qui va seulement intervenir/Mais, par exemple, si on se retrouve dans une difficulté où, moi, je sais bien que, par exemple, je n'ai pas beaucoup d'expérience ni de compétences au niveau de tout ce qui est démarche administrative, je ne suis pas assistante sociale, je ne maîtrise pas ça du tout, je suis contente d'avoir mes collègues assistants sociaux avec qui je peux discuter, en fait, et de faire les démarches avec eux. Donc, moi, c'est vraiment mon travail d'évaluation.

On est principalement au niveau pluridisciplinaire et là, c'est nos deux spécificités qui font qu'on travaille ensemble. Je travaille avec les directions aussi, je travaille avec les agents pénitentiaires, les services des dotés tenus et puis les services extérieurs. Donc, ça, c'est un peu de tout.

Les services de réinsertion, les SSM, les services plus spécialisés, type UPPL, etc. Donc, en fait, on est quand même amenés à travailler beaucoup, beaucoup avec pas mal de réseaux, en fait, autour de la prison et c'est même nécessaire vu la spécificité de la population qui sont souvent des personnes assez isolées, marginalisées, qui sont un peu antisociaux/Et donc, nous, on les ramène d'une certaine manière dans la société et donc, pour ça, on essaie de remettre autour d'eux un réseau un peu plus étendu que ce qu'ils avaient de base.

Giulia Principato : Vous venez de mentionner la nécessité, justement, de ce travail pluridisciplinaire. Vous pouvez m'en dire un petit peu plus ? En quoi cette pluridisciplinarité est nécessaire dans le suivi d'un individu ?

Interviewé : Alors... Dans l'individu, de manière générale, ça, je ne sais pas si, en fait... Pour moi, quand on a... On a tous des formations différentes et donc on a tous des... on va dire des compétences différentes et pour moi, la personne, elle n'est pas juste... Souvent, en tout cas, quand je pense à notre population, il n'y a pas juste un problème psychologique chez la personne. Souvent, il y a peut-être aussi certaines démarches sociales à faire.//

Mentions
inutiles

Travail
pluri

Parfois, ils ont besoin de la sphère médicale, un psychiatre, un médecin. Parfois, ils ont besoin peut-être d'une structure qui peut les accompagner dans la réinsertion professionnelle, ce genre de choses. Et clairement, on n'est pas tous équipés à être hyper polyvalents, donc c'est aussi toute la richesse aussi d'avoir cette pluridisciplinarité parce qu'en fait, chacun peut amener aussi des idées pour réfléchir à des solutions pour que la personne puisse s'en sortir, en fait, et puis se réinsérer.//

Bienfaits
du pluri

C'est aussi une grosse partie de mon travail, indépendamment de l'évaluation des risques. Il y a aussi comment la personne peut se réinsérer dans la société, ce qui fait que ça diminue les risques, de toute manière. Mais donc, on va dire que ça permet de... Quand il y a plusieurs personnes qui travaillent finalement sur le même dossier, ça permet d'élargir aussi notre vision de la situation et peut-être d'envisager des pistes qu'on n'avait pas envisagées si on travaillait tout seul, par exemple, pour moi.//

C'est pas riche, en fait.

Giulia Principato : Quel défi pouvez-vous rencontrer lors d'interventions, justement, pluridisciplinaires ? Existe-t-il des défis par rapport à cette interdisciplinarité ?

Interviewé : Oui, alors, déjà, parce qu'on a des fonctions différentes. On n'a pas tous la même définition du secret professionnel, déjà. Puis, on est malgré tout tenu à un secret professionnel, et même si la personne détenue donne son accord, il y a quand même des limites, de toute façon, par rapport à ça, ce qui fait que la transmission d'informations est parfois un peu nébuleuse. Et c'est pas forcément super simple. Oui, c'est fastidieux, en fait. Et puis, on a tous des manières très différentes de travailler.

Déj à la pluri

Donc, moi, je pense, par exemple, quand on est en binôme, alors, parfois, ça peut très, très bien se passer avec l'assistante sociale, parce qu'on a exactement la même vision du travail, la même manière de travailler, mais c'est pas forcément le cas avec chaque assistante sociale. Et donc, c'est devoir aussi s'adapter à la manière de travailler de l'autre, essayer de trouver des compromis, surtout quand il y a des grandes différences de... Je donne, par exemple, un exemple, mais moi, j'ai une manière de travailler où je suis... Moi, j'ai besoin de créer du lien avec la personne détenue pour pouvoir à un moment donné rédiger sur cette personne, en fait, et surtout une analyse de personnalité. Moi, si je l'ai vue deux fois, je ne sais pas faire d'analyse de personnalité.

//

Donc, j'ai besoin de la voir très régulièrement dans le temps. Et puis... On va dire que j'ai un travail où forcément je crée du lien avec la personne détenue à un moment donné. Moi, travailler avec quelqu'un qui ne rencontre quasiment pas du tout le détenu et qui ne le connaît pas très bien, en tout cas, ne va pas forcément en profondeur, moi, c'est un réel défi parce qu'en fait, je me sens parfois plus seule dans la situation, parce que s'il se passe quelque chose, c'est moi qui porte la situation. Et les personnes qui sont détenues, elles le sentent très bien. Qui décident, qui prend position, qui connaît le dossier... Ils peuvent jouer aussi à ça. Donc, ça, c'est plus des défis, mais je pense que c'est sur la manière de travailler, la conception du travail où là, c'est plus difficile parce qu'il faut pouvoir travailler avec tout le monde, en fait.

//

Giulia Principato : Et justement, quelles solutions pourraient être mises en œuvre pour pallier à ce genre de défi ? Surtout lors d'une prise en charge.

//

Interviewé : Au niveau de la prise en charge, je pense que c'est beaucoup de discussion avec son binôme, du coup. Il faut essayer de trouver un compromis.

Solutions
potentielles

Parce que je pense que au niveau institutionnel, ils ont déjà mis des choses en place, c'est-à-dire qu'on a une méthodologie à suivre. De toute façon, on a quand même un cadre qui, entre guillemets, nous protège et nous dit ce qu'on doit faire, en fait. Maintenant, dans les faits, les gens travaillent un peu comme ils veulent. Donc, on peut pas obliger quelqu'un à répondre à nos attentes. Donc, c'est juste discuter, voir comment on peut se partager au mieux le travail, que ça soit pas toujours un qui porte tout et l'autre qui survole un peu à côté. Et donc, c'est un peu se partager.

Moi, je discute beaucoup avec mes collègues, en disant que moi, je travaille comme ça, toi, comment tu travailles, comment on peut faire pour trouver un commun accord, pour qu'il ne se sente pas non plus stressé dès qu'il travaille avec moi et que moi, je me sente pas non plus tout le temps comme si je devais tout porter toute seule à chaque fois. Donc, voilà. J'ai pas vraiment de solution concrète.

Je pense qu'à part le dialogue et discuter, communiquer, en fait.

Giulia Principato : C'est déjà pas mal.

Interviewé : Oui, et puis apprendre à se connaître, je pense. Apprendre à connaître sa manière de travailler.

Giulia Principato : Que pouvez-vous... Que pensez-vous des moyens, des ressources mises à disposition vous aidant à pratiquer votre métier?

Interviewé : Pour moi, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de dysfonctionnements au niveau de moi en prison, je vais parler. Et j'en avais discuté avec aussi quelqu'un qui travaillait aussi dans un service plus spécialisé.

Là, c'était de la prise en charge de femmes qui avaient subi des tortures dans d'autres pays, etc. Et en fait, on était revenus un peu sur la même conclusion. Mais en gros, en fait, quand on travaille dans un secteur aussi violent qu'est l'institution prison, l'exil, la psychiatrie, etc., je trouve que en fait, ça a un impact à un moment donné sur les gens.

De toute façon, moi, je peux avoir quand même ~~me~~ une hypersensibilité par rapport à ce que je peux lire, à ce que je peux entendre, etc. Sinon, je pourrais pas faire ce métier. Mais d'un autre côté, je peux pas nier que parfois, je lis des jugements. Ça m'impacte. Je me suis jamais à pleurer après avoir lu un jugement parce que c'était très lourd, parce que j'ai lu des auditions de victimes qui m'ont beaucoup touchée. Mais en fait, je suis seule par rapport à ça, en fait. Alors, on a déjà relayé à l'autorité qu'on avait besoin de supervision, qu'on avait besoin d'intervention, qu'on avait besoin d'être accompagnée en fait dans notre travail. Parce que ce qu'on lit, ce qu'on vit au quotidien, c'est pas évident.

Même d'être dans la prison, on entend des cris, on entend des choses, beaucoup de violence au quotidien. Donc ça nous impacte d'une manière ou d'une autre. On subit aussi beaucoup de pression, que ça soit des autorités, des détenus de l'extérieur.

Et en fait, on est très peu soutenus. Au contraire, notre hiérarchie nous met encore plus de pression pour qu'on réponde à certaines obligations. Et en fait, du coup, il y a de plus en plus de personnel qui s'épuisent.

Donc on se retrouve avec beaucoup de burn-out, beaucoup de personnes qui démissionnent, qui se mettent en arrêt pendant des années, des années. Pourtant, il n'y a rien qui est réfléchi. On engage, on

continue à engager. OK, mais les gens s'épuisent. À un moment donné, les gens partent de toute façon. Mais on ne réfléchit pas aux problèmes de base.

Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour mieux accompagner les personnes à l'intérieur ? Et peut-être leur donner un espace pour qu'ils puissent mieux partager ce qu'ils vivent, en fait. Et ça, franchement, je trouve que c'est un des dysfonctionnements les plus importants dans notre établissement, indépendamment de tous les problèmes plus institutionnels qui sont liés à chaque prison.//

Toujours l'aspect financière qui joue. Mais ça, l'institution, on n'y changera pas beaucoup. Mais à partir du gouvernement, on change complètement, radicalement, au niveau des prisons. Mais déjà, ça, au niveau personnel, je trouve que c'est vraiment dommage.

On a déjà relié. Et en fait, ce n'est pas entendable. Oui, mais si, vous pouvez le faire. En soi, on peut le faire, mais on doit payer de notre poche. Ah oui, ça, c'est bien. Et donc, c'est bon. Je ne suis pas si riche que ça (rires).

Giulia Principato : Non, mais c'est un concept (rires).

Interviewé : Alors, je l'ai fait tout en temps parce que ce n'était pas facile, effectivement, et que j'avais besoin d'outils aussi pour pouvoir faire face à tout ça.

Mais à un moment donné, financièrement, je ne m'y retrouvais plus. Donc, ce n'est pas possible et ce n'est pas gérable. Et donc, oui, ça, c'est un problème.

Et ça a souvent des répercussions sur les équipes aussi. C'est comme si on était en écho par rapport à ce qui se passe dans l'institution. La violence institutionnelle se répercute aussi sur les services.

Et non, on s'est déjà retrouvés parfois dans de la violence entre services ou même à l'intérieur de même service où les mails sont hyper incendiaires ou des choses quand même assez heurtantes pour les gens qui reçoivent ça alors qu'on travaille déjà dans un secteur qui n'est pas facile. Mais je pense que les gens font ce qu'ils peuvent face à ce qu'ils vivent/Oui, oui.

Et que du coup, je pense qu'à un moment donné, il y a des gens qui craquent et en fait, c'est... C'est assez questionnant. Ah oui, non. Franchement, je ne pensais pas du tout.

Giulia Principato : Je ne pensais pas du tout à ce qui se passait. Tout ça, cette réalité, ça ne doit pas être super réjouissant dans des cas comme ça.

Interviewé : Non, ce n'est pas très joyeux.

Giulia Principato : Dans quelle mesure la formation en criminologie offre-t-elle la possibilité d'acquérir une expertise clinique adéquate et quelles spécialisations, formations complémentaires pourraient être nécessaires ?

Interviewé : Je pense que je l'avais dit pour l'expertise, Pour moi, il n'y a pas grand-chose à part le cours d'intervention clinique/qu'on avait eu par Fabienne Glowacz à l'époque.

manque de
ressources

CS9
du
manque
de
ressources

cauch
Cim
ce

Moi, là, j'avais vraiment ce sentiment d'être préparée à tout ce qui était au niveau clinique et moi, les stages m'ont énormément aidée parce que j'étais dans deux services spécialisés sur Liège et donc ça, ça allait. Donc moi, pour moi, oui, il faut... En fait, comme je l'ai dit juste avant, je pense qu'il faut vraiment faire un peu une étude de terrain par rapport à ce qu'il y a comme job actuel en criminologie sur le territoire belge et je pense de faire en sorte que la formation soit liée à ça, pour bien préparer les personnes. Parce qu'actuellement, pour moi, ce n'est pas le cas. Et donc, bon.

Giulia Principato : Quels éléments de la formation en criminologie favorisent une meilleure prise en charge des individus ? Comme justement, vous avez ces deux casquettes, vous avez fait et la psycho et la crimino, quelle plus-value peut apporter du coup la crimino dans la prise en charge des individus ?

Interviewé : Alors moi, par rapport à mon boulot, je pense que c'était toute la partie des cours de droit pénal, procédure pénale, prison-emprisonnement et intervention clinique au niveau de Glowacz qui m'a beaucoup, beaucoup aidée. //

Surtout qu'elle, elle est spécialisée en délinquance sexuelle. Donc moi, ça m'a beaucoup aidée dans mon travail, en fait. Mais sinon, pour le reste, pas vraiment.

C'était juste très intéressant intellectuellement. Mais par contre, pour le travail, ça m'a pas beaucoup aidée, quoi (rires). J'ai pas ressenti que ça me transcendait après, en me disant, la secours, c'est quelque chose, quoi. Mais non, pas du tout. Même le cours en victimologie, en fait, le problème, mais ça, c'est la même chose en psycho. Moi, c'est quelque chose que je reproche énormément.

De nouveau, c'est hyper théorique et très, très peu... Enfin, très, très peu adapté à ce qui se passe vraiment sur le terrain. Et on sent que les professeurs sont vraiment à fond dans leur recherche. Et en fait, c'est des chercheurs de base et la plupart ne sont pas du tout cliniciens. Et ça se ressent dans la manière dont ils donnent cours, en fait. Parce qu'ils restent très basés sur des théories, mais dans les faits, qui se rappelle encore de cette théorie qu'on a vue, blablabla, de tel nom, et comment ça se rappelait de tous les critères. Personne, en fait.

Dans les faits, on est face à l'humain. Et je trouve que ça, ça manque. Parce que... Et c'est pour ça que je trouve ça tellement dommage que les stages aient été supprimés, parce qu'en fait, c'est ce qui permettait aussi d'être vraiment face à l'individu, en fait. Face à la personne, parce qu'en fait, ce n'est pas du tout pareil. C'est pas pareil de l'entendre parler et de voir ce qu'on a vu dans les cours, en fait. De lui, comment il explique sa vie, comment on lui raconte.

La plupart, en plus, ont quand même des déficiences intellectuelles. Donc ça ne peut pas non plus s'intégrer par rapport à tout ce qu'on a vu en cours. Donc ça, c'est vraiment le côté... C'est un peu dommage, en fait, des études universitaires.

Giulia Principato : De quelle manière les employeurs considèrent-ils les compétences propres des criminologues cliniciens par rapport à d'autres professionnels ?

Interviewé : Pas dans mon institution, en tout cas. Dans mon institution, comme je disais, la plus-value des criminologues, c'est qu'ils ont un niveau A. Et donc, ils peuvent être engagés comme directeur.

Giulia Principato : C'est super. C'est génial.

Adequate
de la
réalité
de l'action

Recom
du
metier
de
clim.

Interviewé : Non, parce qu'en fait, j'ai d'autres directeurs. Alors maintenant, je pense que ça a changé.

Je ne suis pas sûre parce que à l'époque, en tout cas, n'importe qui avait un niveau A pouvait être directeur de prison. C'est juste que la criminologie, l'avantage, c'est qu'on pouvait faire juste un master de 2 ans. Et que c'était plus ou moins en lien avec la prison.

Mais sinon, j'ai des directrices qui sont assez âgées, mais qui n'ont pas du tout un master en criminologie. Donc... Voilà.

Giulia Principato : Voilà, voilà (rires). Je vais changer d'étude, moi (rires).

Interviewé : Mais je pense que ça a changé maintenant. Je pense que maintenant, il faut faire le master en criminologie, il me semble. Donc... Ou avoir une certaine entièreté. Mais je pense qu'en tout cas, pour arriver, il faut être criminologue. C'est déjà ça.

Giulia Principato : Selon vous, quels sont les éléments de la criminologie clinique devant être améliorés et d'une certaine manière repensés ?

Interviewé : Moi, je pense que c'est peut-être de faire davantage la pub de la criminologie clinique. Donc, d'expliquer exactement ce que c'est, mais à la population générale. Que les personnes comprennent, même les employeurs, les institutions, comprennent la plus-value de la criminologie clinique.

S'ils savent ce que c'est, parce que finalement, pour moi, quelle est la plus-value entre quelqu'un qui a fait psycho-légal et quelqu'un qui a fait criminologie clinique ? Moi, c'est la question que je me pose. Parce qu'en fait, un criminologue légal, lui, peut faire aussi du thérapeutique, mais avec une population tout venant. Donc, dans certaines institutions, ça a plus d'avantages d'engager un psychologue légal que d'un criminologue clinique, selon moi.

Du coup, je pense que ça serait repenser peut-être le master. Et à partir de là, se dire OK, du coup, qu'est-ce qu'on renvoie aux institutions ? Qu'est-ce qu'on renvoie aux gens ? Essayer de valoriser le travail et de proposer des stages. Parce que c'est aussi comme ça qu'il y en avait beaucoup qui trouvaient aussi un boulot, parce qu'ils étaient re-engagés par le lieu de stage. Et que là, ça perd ses plus-values, je trouve. Et ça donne encore moins la possibilité aux personnes de connaître aussi ce que c'est un criminologue, qu'est-ce qu'il peut apporter, etc.

Giulia Principato : Et de trouver du travail, du coup.

Interviewé : Oui, je trouve aussi.

Giulia Principato : Et pour conclure, que peut-on faire pour reconnaître l'importance des criminologues cliniciens dans le système judiciaire belge ? Mais déjà, je pense renvoyer l'utilité des criminologues cliniciens, en fait, dans notre système. Et moi, je trouve qu'en fait, je pense vraiment, par rapport aux études de ce que je me rappelle, j'ai l'impression quand même qu'il y a beaucoup de criminologues qui pourraient justement réfléchir à ce qui se passe autant dans les institutions prisons, autant dans les institutions de défense sociale, etc.

→ Interviewé

Et peut-être à réfléchir à comment on pourrait repenser des choses, en fait. Parce que là, on se rend bien compte que le système devient de plus en plus chaotique, que ça va de moins en moins, il y a un peu tout qui s'effondre pour le moment. Les prisons, ça va de moins en moins, ça ne règle pas le souci de la récidive.

Enfin, je veux dire, on sent bien qu'il y a quand même pas mal de soucis un peu partout, que les services s'épuisent, qu'il y a de moins en moins de services qui sont dans l'aide aux personnes, qui sont dans la réinsertion, qui sont dans l'accompagnement, etc. Parce que, par contre, de subsides, je pense qu'il n'y a pas que ça, je pense qu'il y a aussi les limites sociétales qui font qu'à un moment donné, les gens ont l'impression tout le temps de se battre contre le système et de se battre pour travailler, en fait. Et je pense que ça devient de plus en plus compliqué pour tout un chacun.

Quand j'entends un peu dans tous les secteurs qui travaillent vraiment avec l'humain, dans le social, je me dis qu'un criminologue, dans tout ce qui est de la sphère justice, pourrait effectivement réfléchir, vu son bagage, vu les théories qu'il a mis en avant, vu tout ce qu'il a brassé, peut-être réfléchir en fonction du secteur à des solutions un peu plus concrètes, en fait, à mettre en œuvre. Moi, je pense que ça pourrait être en tout cas un boulot qui serait hyper intéressant. Alors clairement, on s'éloigne là de la criminologie clinique.

Je crois qu'on est plus dans la recherche. Mais ça n'empêche qu'on pourrait amener des criminologues qui soient observateurs sur le terrain, en fait, et de voir un peu ce qui s'y passe. Et je pense que dans ce niveau-là, ça pourrait être intéressant.

Giulia Principato : c'est vrai que c'est une idée. Maintenant, plus qu'à...

Interviewé : Oui. Il y a beaucoup de résistance au niveau sociétal//au moins.

Giulia Principato : Oui, mais je ne perds pas espoir, ça va aller.

Interviewé : Oui, c'est super intéressant, en tout cas, de faire un mémoire là-dessus. Je pense effectivement qu'il fallait à un moment donné que quelqu'un se pose peut-être la question, en fait.

Giulia Principato : Mais c'est ça. Je ne sais pas si vous avez eu Mme Mathys.

Interviewé : Oui.

Giulia Principato : C'est elle, en fait, ma promotrice. Du coup, elle est particulièrement sensible à la criminologie clinique et essaie vraiment de mettre des choses en place, etc., pour vraiment qu'elle entre dans... Pour que la criminologie clinique entre un peu dans la société, la reconnaissance, etc. Franchement, je me suis dit pourquoi pas. C'est vrai qu'au final, la criminologie clinique, c'est quoi ? Avant de faire le TFE, je me demandais, mais c'est quoi, en fait ? Qu'est-ce qui change par rapport aux psycho, etc.

Surtout que j'avais fait un bachelier en psycho. Du coup, j'étais là, mais c'est quoi la différence ? Et donc, c'est vrai que le TFE m'a permis d'apprendre vraiment beaucoup, beaucoup de choses et à avoir cet aspect global, ce point de vue global, etc. C'est frustrant parce qu'il y a plein de choses qu'on pourrait changer, mais qui ne relèvent pas de nos compétences.

Et donc, du coup, il faut aller voir plus haut, etc. Pour changer les choses d'un point de vue institutionnel, judiciaire, etc. C'est très, très compliqué.

Et donc, du coup, voilà, c'est...

Interviewé : Mais après, je pense qu'il y a quand même des pays où c'est davantage valorisé. Je pense, par exemple, au Canada. Ils ont carrément un ordre des criminologues.

Et donc, je sais que c'est vachement plus valorisé, mais peut-être voir comment eux ont fait pour valoriser et qu'est-ce qui fait que tu vois... Enfin, qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné, c'est aussi reconnu, en fait. Qu'est-ce qu'ils ont mis en place et où les criminologues travaillent. J'ai fait une analyse un peu comparative.

Giulia Principato : J'ai pris, du coup, le Canada comme poids de comparaison. Et j'ai essayé de voir un petit peu les différences, comment eux faisaient. Et nous, pourquoi est-ce qu'on était à la traîne, etc. par rapport à ça, sachant qu'il y a quand même une école de criminologie. Enfin, une école fondatrice de la criminologie à Louvain, etc. Donc, c'est vraiment tout ça.

En fait, il y a eu une belle avancée, puis il y a eu vraiment une grosse pause. Et du coup, c'est difficile de remettre la machine en place, etc. Donc, du coup, voilà.

Interviewé : Je pense que ce n'était pas impossible, mais c'est clair que ça a peut-être pris du temps. À mon avis, il risque d'y avoir des résistances aussi. Probablement. Parce que, malheureusement, c'est des publics qui ne sont pas forcément fin. Je pense qu'il y a vraiment beaucoup d'aspects sociaux qui font aussi que c'est moins valorisé chez nous. Bêtement, si on donne aussi peu de subsides rien que pour la réinsertion des personnes détenues, c'est aussi parce qu'on est dans un pays où on ne pousse pas à la réinsertion, en fait.

On est dans quelque chose où c'est la punition. Et d'ailleurs, ça s'entend dans l'opinion publique quand on va demander qu'ils crèvent en prison, quoi, limite.

Giulia Principato : Non, mais c'est ça, qu'on ressort la peine de mort, etc. C'est vrai qu'il y a ces propos qui sont forts, qui sont très forts. On est là, on est quand même en 2025.

Interviewé : C'est ça, c'est qu'ils sont très limites. Et puis même la connaissance des prisons, je veux dire, même les propres personnes détenues quand elles viennent en prison, ils me disent à chaque fois moi je ne m'attendais pas à ce que la prison ressemble à ça. Parce qu'en fait, effectivement, les médias diffusent autre chose. Moi je rigole quand je lis les médias parce qu'ils sont là en train de dire ah mais ils ont la télé gratuite, ils ont ci, ils ont là. Mais en fait, dans les faits, ce n'est pas vrai du tout. Et donc, ça dépend quelle prison. Ils n'ont pas toujours non plus des conditions d'hygiène incroyables.

Je veux dire, ils prennent deux douches par semaine. Qui tolèrerait ça ? Ils sont maltraités toute la journée, insultés. Je veux dire, c'est pas des conditions incroyables. Personne ne voudrait terminer en prison.

Giulia Principato : Et du coup, avec le cours de prison et emprisonnement, on voyait un petit peu les chiffres, etc. Et c'est particulièrement choquant. Il y en a qui sont à quatre dans une cellule pour peut-être une personne ou deux personnes. Il y en a qui dorment par terre.

Rosanna

Il y en a qui... Enfin, c'est vraiment des conditions inhumaines. Du coup, c'est intéressant aussi de réfléchir à ça et de se dire que l'État, si l'État fournissait un peu plus de subsides, etc., ça pourrait débloquer pas mal de choses. Notamment, peut-être pour les criminologues, les psychologues, donner un meilleur suivi aux personnes. Mais ça, ça relève de plus haut encore.

Interviewé : Ça relève clairement. Mais après, je pense que le gouvernement va encore changer. Je pense pas que ça soit impossible. À l'époque, il y avait des chouettes programmes dans les prisons. Il y avait vraiment la justice réparatrice. Et c'était aussi des criminologues qui s'occupaient de ça. Parce que c'était mon ancienne directrice qui gérait ce projet-là. Dans mon ancienne prison. Et elle était criminologue. Et je sais qu'on avait parlé de ça. C'était vraiment hyper intéressant parce que c'était aussi tout ce qui avait la question de la médiation avec les victimes. Il y avait juste cette sensibilisation par rapport à ce que la victime avait pu vivre, etc. Ce qui fait que ça manque beaucoup.

Alors nous, on travaille un peu ça avec eux. Mais on n'a pas le temps de le faire en profondeur. Et puis, c'est pas notre rôle, en fait. Malheureusement, je peux pas garder cette casquette-là, même pour eux. Après, c'est la confusion. Ils se sentent trahi parce que j'ai dit des infos qu'ils avaient pas envie que je dise.

Donc, en fait, je ne peux pas prendre ce rôle-là. Mais je me dis, là, par exemple, le rôle du criminologue serait hyper intéressant. Et pour moi, c'est vraiment de la criminologie clinique parce que là, on part sur des groupes de parole. On part sur des projets en institution. Et on fait un travail de fond sur ce qui s'est passé.

Donc, ça veut dire sur le passage à l'acte, sur peut-être la violence utilisée, sur le rapport à la sexualité, le rapport à l'empathie, aux émotions. Et je me dis, en fait, ça manque cruellement chez nous. Et je me dis, ça, par exemple, ça serait hyper intéressant, en fait, ce genre de petit projet qui émerge.

Giulia Principato : Maintenant, niveau subside, etc. Même tout à l'heure, on parlait d'emplois. Mais c'est beaucoup des ASBL, etc., qui travaillent dans l'aide aux justiciables.

Enfin, l'aide sociale aux justiciables. Et donc, du coup, ils sont confrontés aussi à un paradoxe dans le sens où il y a une augmentation de demandes. Mais ils n'ont pas de fonds nécessaires pour engager des personnes. Mais donc, du coup, c'est un peu un cercle vicieux. Et les équipes, on souffre un peu.

Interviewé : Ah oui, oui mais beaucoup. Et puis, c'est pas facile de faire travailler en prison. Enfin, comme je disais, il y a tout le problème aussi des mouvements. Je veux dire, il y a des personnes très motivées, des services très motivés qui viennent en prison parfois pour faire notamment de la réinsertion. Beaucoup, les cours et la réinsertion. Et en fait, à un moment donné, ils arrivent le matin, on leur dit, je pouvais pas recevoir aujourd'hui. Ils sont venus pour rien. Et c'est même pas le détenu qui veut pas. Fin, c'est vraiment l'institution qui bloque.

Et du coup, c'est frustrant parce que si eux ont un programme à faire avec un, je veux dire, un groupe par semaine, ou même de l'individuel, en fait, ils sont bloqués. Donc, c'est reporté à la semaine. Donc, ils prennent du retard.

Et donc, à un moment donné, c'est assez frustrant et assez démotivant, en fait. Il y a aussi la réalité de terrain qui fait que... C'est pas incroyable, quoi.

Giulia Principato : En tout cas, merci beaucoup d'avoir répondu à toutes mes questions. J'ai un autre regard sur tout ce qui est criminel, etc. Mais du coup, à l'intérieur des prisons, donc c'est cool parce que ça enrichit justement la recherche, etc. Et du coup, j'enverrai à votre patron, je crois.

Interviewé : avec plaisir.

Interview 20.02.2025

Giulia Principato : Merci d'avoir accepté de répondre à mes questions. Pour commencer, quel est votre parcours professionnel ainsi que vos formations?

Sous-thème 1

Interviewé : Comme vous savez probablement je travaille au service d'aide justiciable, Liège 2// Ma formation c'est au départ un bachelier en sciences humaines// suivi par une formation en criminologie// master en criminologie// suivi par un certificat universitaire en victimologie clinique//

De nombreuses formations complémentaires qui sont peut-être de moindre importance//

Giulia Principato : Dans quelle mesure pensez-vous que votre formation initiale répond-elle aux exigences de votre emploi actuel?

Sous-thème 2

Interviewé : Elle répond complètement// heureusement, aux exigences de mon emploi actuel, puisque je travaille comme criminologue à la prison de Lantin// mais aussi au service post-carcéral, dans notre service de Herstal// où je m'occupe du volet post-carcéral, c'est-à-dire congé pénitentiaire, sortie, probation, etc. //

Giulia Principato : De quelle manière votre formation initiale ainsi que vos expériences vous ont-elles préparées aux défis actuels de la criminologie clinique?

Sous-thème 2

Interviewé : Je pense que j'ai été très bien préparée à la formation// je l'ai adoré, j'ai adoré mes études, et je pense que ce sont des études de qualité qui préparent très bien à la réalité pratique du métier//

Giulia Principato : Pourriez-vous me dire, selon vous, qu'est-ce que la criminologie clinique?

Interviewé : Oui, comme je vous ai dit tout à l'heure, durant mes études, on n'utilisait pas encore cette notion-là// on n'entendait pas parler de la criminologie clinique// maintenant tout évolue, donc voilà// je suppose que c'est la pratique du métier, la mise en œuvre des théories qu'on a apprises et le travail sur le terrain, donc c'est surtout ça la criminologie clinique pour moi// Même si, comme je vous ai dit à mon époque, on ne parlait pas encore de la criminologie clinique mais je suppose qu'il s'agit de ça.

Giulia Principato : Comment la caractériseriez-vous dans votre pratique journalière?

Interviewé : La pratique journalière, je pense que ça dépend de chacun et du travail de chacun// Dans mon cas, en tout cas, c'est vraiment la pratique au sein de l'établissement de Lantin, ce sont des entretiens avec le détenu// ou alors mon travail à l'extérieur, au service, où je rencontre aussi des détenus en congé ou en sortie// ou en libération conditionnelle, ou alors des personnes non incarcérées// Et donc c'est vraiment les entretiens que je mène au quotidien avec ces personnes//

Giulia Principato : De quelle manière la criminologie clinique se distingue-t-elle des autres branches de la criminologie et autres disciplines?

Interviewé : Je pense que c'est le côté vraiment pratique// le côté mise en œuvre de la théorie// C'est vraiment l'analyse de la criminogenèse notamment// l'analyse du parcours de vie, l'analyse des faits, l'analyse de l'ensemble des éléments qui ont amené la personne à commettre le délit//

Giulia Principato : Quelle est votre opinion sur la place de la criminologie clinique en Belgique francophone, tant d'un point de vue institutionnel et de l'opinion publique?

Interviewé : Je pense que ça reste encore assez méconnu// Ce que j'entends parfois dans ma pratique, c'est que les personnes confondent souvent la criminologie et la criminalistique// Ça arrive assez souvent.

Profession

Formation

Adéquat
avec
la
réalité
de l'eu

Définir
ce la
crimino
cl

caract
cim
cl

couact
cim
cl

Recomm
de la
cim
cl

Giulia Principato : C'est deux choses totalement différentes.

Interviewé : Oui, oui, oui. Et oui, parfois la compréhension, les personnes ne savent pas exactement ce que c'est. On me pose très régulièrement la question en quoi est-ce que ça consiste, le travail d'un criminologue, qu'est-ce que c'est un criminologue ?

Recon.
Crim
ce

On confond aussi parfois la criminologie et la psychologie aussi. Est-ce que c'est un psychologue, est-ce que c'est un profiler, est-ce que c'est... Voilà, donc il y a quand même une confusion qui existe au niveau de la profession. C'est vrai, ça mérite d'être mieux reconnu.

Recon.
Crim
ce

Giulia Principato : Comment le cadre légal actuel rend-t-il votre travail en criminologie clinique plus facile ou plus difficile?

Interviewé : Le cadre légal. Je pense que le cadre légal définit assez bien la profession, ses pratiques, son étendue, ses limites. Je ne peux pas dire que le cadre légal me freine en quoi que ce soit. //

Impact
du cadre
légal sur
la percep
de la crim
ce

Non, je trouve que le cadre légal est plutôt bien défini actuellement. La place du criminologue, oui, elle est assez claire. La question précédente, c'était plutôt, voilà, c'est la reconnaissance, là c'est plutôt flou, mais je pense que légalement c'est bien défini. //

Donc le cadre m'aide à travailler clairement. //

Giulia Principato : Ah, il vous aide à travailler?

Interviewé : Moi, je trouve que oui. Il m'aide à travailler dans le sens où je sais où sont mes limites et dans quoi je peux m'engager, dans quoi je ne peux pas m'engager. C'est ça le cadre légal aussi, c'est la définition des tâches, des possibilités, de ce qu'on peut faire, ce qu'on doit faire. Donc je trouve que c'est plutôt bien défini. //

Giulia Principato : Ah oui, c'est vrai que je ne voyais pas spécialement les choses comme ça. On nous a souvent dit que justement, le cadre légal, il n'était pas tellement présent pour un criminologue. Même moi, quand je faisais mon TFE, j'avais du mal à trouver des articles de loi délimitant les fonctions du criminologue, etc.

Interviewé : Ça dépend peut-être aussi du travail que vous faites. Où vous travaillez, du service et de l'établissement. Parce qu'à partir du moment où vous exercez, comme moi, au sein de mon service, je pense que c'est aussi le service qui pose le cadre. //

C'est le cadre légal du service. Donc ça ne m'étonne pas que vous ayez du mal à trouver peut-être des lois, des circulaires mais par contre, une fois que vous êtes engagé, votre mission est définie par le service. //

Giulia Principato : Donc là, ça devient plus facile. Plus facile et plus concret, du coup. C'est vrai qu'en ne travaillant pas et en étant toujours aux études, ça paraît peut-être un peu plus flou.

Interviewé : Oui, plus flou, certainement. Oui, parce que dans le service, il y a des règlements. Il y a des règles vraiment applicables qui sont des règles légales. Donc ça fait partie du cadre légal. //

Giulia Principato : C'est vrai que j'ai hâte de travailler pour ça. Quelles approches cliniques mettez-vous en œuvre pour l'évaluation et le suivi des personnes?

Interviewé : Déjà, je ne fais pas d'évaluation. Ça ne fait pas partie de mes missions, ni des missions du service. Maintenant, ça existe dans d'autres services. C'est très important de souligner ça, parce que ce que vous faites et le travail que vous faites est vraiment défini par les missions de l'établissement ou du service dans lequel vous travaillez. Chez nous, on ne fait pas d'évaluation. //

Approche
clinique

Les pratiques que je mets en œuvre, c'est surtout les pratiques... Les pratiques, la théorie en fait que j'ai apprise// c'est l'analyse notamment du parcours, la criminogenèse//Ca, c'est ce qu'on apprend à l'université. C'est quelque chose qu'on retrouve après dans la pratique//

L'évaluation, on ne le fait pas, on ne pose pas de diagnostic//Mais, certainement l'écoute active//ça c'est un petit peu au croisement avec la psychologie//mais c'est un domaine où il y a plusieurs domaines qui se mélangent//Le soutien, le soutien général, le soutien psychologique, l'écoute, la guidance, l'orientation, tout ça, ce sont des pratiques quotidiennes//

Giulia Principato : Quelles sont les principales pratiques de l'intervention utilisées dans le cadre de la criminologie clinique ? Vous venez d'en parler, c'est tout ce qui est écoute active, vous m'avez dit la compréhension, l'empathie qui pourrait plus être au croisement du coup avec la psychologie. Donc, à votre avis, quelles sont les méthodologies qui devraient être introduites ou repensées en criminologie clinique ?

Interviewé : Cette question, je trouve qu'elle mérite vraiment une réflexion approfondie à laquelle je ne me suis pas préparée là maintenant//Donc, je vais avouer que je ne pourrais pas vous répondre parce que les questions de méthodologie, ce sont des questions plus complexes//

Je ne suis pas prête à répondre à cette question comme ça spontanément//C'est déjà assez complexe comme réflexion//Méthodologie, il faut y réfléchir.

Ou s'il y en a d'autres, je ne saurais pas vous répondre, désolée//

Giulia Principato : Il n'y a pas de souci. Quelles caractéristiques différencient les méthodes d'intervention dans le domaine de la criminologie clinique par rapport à la psychologie ou même d'autres domaines ou même d'autres champs de la criminologie ?

Interviewé : Les pratiques ? Vous parlez des pratiques ?

Giulia Principato : Oui, c'est ça. Quelles sont les différences, les caractéristiques par rapport aux pratiques ? C'est vraiment de manière assez large.

Interviewé : Je pense que ce sont les caractéristiques qui différencient mon intervention//C'est surtout cette pluridisciplinarité qu'on doit appliquer//

C'est vraiment rassembler tous les éléments sociologiques, psychologiques et criminologiques et les analyser ensemble parce qu'on est quand même des points forts les criminologues parce qu'on est formé à la fois dans le droit pénal, la psychologie, la psychopathologie, la pathologie, la sociologie//C'est notre point fort par rapport à d'autres professions connexes parce qu'on peut rassembler tous ces points et avoir une approche holistique, une approche pluridisciplinaire//

Et d'ailleurs, on est souvent amenés à travailler dans des équipes pluridisciplinaires//et ça facilite ce travail parce qu'on ne reste pas limité uniquement par un domaine spécifique//comme la psychologie qui est très vaste évidemment aussi mais là, je trouve qu'on est bien placé parce qu'on voit vraiment toutes les optiques, tous les points de vue, on peut les amener ensemble et les analyser ensemble.

Giulia Principato : C'est vraiment une discipline un peu tout terrain. On a un peu une vision sur tous les compartiments.

Interviewé : Oui, oui, tout à fait.

Giulia Principato : C'est vraiment ça je crois qui fait la particularité de la criminologie, une vue plus globale.

Approche clinique

Repos
dans
le
domaine
limite

Caractéristiques
de la
criminologie
pluridisciplinaire

Interviewé : Plus globale, oui.

Giulia Principato : Vous venez de mentionner la pluridisciplinarité. Dans quel contexte êtes-vous amenée à travailler avec d'autres professionnels?

Interviewé : Alors, la pluridisciplinarité prend toute sa place dans mon travail//notamment à la prison de Lantin, puisque je fais partie d'une équipe qui est constituée d'assistants sociaux notamment, de psychologues, de criminologues, parfois d'éducateurs aussi//

Donc là, je fais partie d'une équipe qui est déjà très pluridisciplinaire.//

Giulia Principato : Ce mot-là n'est pas facile.

Interviewé : Non, ce mot-là n'est pas facile. Et donc oui, là, on est vraiment complémentaires et c'est très important//Dans un établissement pénitentiaire, c'est très important de travailler en équipe et de travailler tous ensemble//Maintenant, dans le volet postcarcéral, ça existe aussi.

Donc, à Herstal, dans notre service, je suis aussi en contact et en collaboration avec mes collègues d'assistantes sociales//Donc là aussi, c'est pluridisciplinaire//Voilà, donc c'est, oui, mais surtout en Lantin

Surtout à Lantin , ça c'est un point très important.

Giulia Principato : Dans quelle mesure le travail interdisciplinaire est-il nécessaire pour la prise en charge d'un individu? Vous soulignez justement toute l'importance à la prison de Lantin. Dans quelle mesure est-ce vraiment nécessaire?

Interviewé : Dans la mesure où les détenus vont se réinsérer dans la société et ils ont des besoins d'ordre social, psychologique très larges.//

Donc, ils vont devoir trouver un logement, trouver une activité//Et c'est pas juste la recherche d'un logement ou d'une activité, c'est aussi être préparé à se réinsérer et à faire partie de la société//Donc, ça demande non seulement des recherches pratiques//tiens, un logement à louer ou un centre d'accueil, mais ça demande tout un travail avec plusieurs professionnels pour que la personne se sente prête à accéder à tout ça.//

Psychologiquement et socialement, il doit être assez en confiance, il doit avoir un projet//Et c'est là que tous ces professionnels interviennent pour aider à créer un projet ensemble//Donc, c'est là où se trouve l'importance des travailleurs sociaux, des psychologues, des criminologues.//

On les aide à créer ce projet//à le préparer, à le mettre en œuvre//Et donc, sans une équipe pluridisciplinaire, c'est pas possible//C'est vraiment le travail d'une équipe et chacun a sa place et son rôle qui est aussi important qu'un autre.//

Giulia Principato : Quels défis pouvez-vous rencontrer lors d'interventions pluridisciplinaires?

Interviewé : J'avoue que je n'ai pas constaté beaucoup de défis, heureusement//Ça dépend de l'équipe peut-être aussi. Je trouve qu'on est très complémentaires//

Je suis plutôt contente de cet état des choses//Je trouve qu'il n'y a pas vraiment d'incompréhension ou de conflit d'intérêts ou de quoi que ce soit//Je ne sais pas ce qui peut arriver dans ce cas-là.

Pluridisciplinaire

Bienfaits de la pluridisciplinarité

Défis liés à la pluridisciplinarité

Mais je trouve qu'il y a vraiment une belle complémentarité au niveau des équipes, que ce soit à l'extérieur ou au sein de l'établissement de Lantin// J'imagine que peut-être il peut y avoir une différence d'approche. Personnellement, je ne rencontre pas beaucoup de défis//

Je trouve qu'on travaille vraiment bien ensemble de manière très harmonieuse.

Giulia Principato : C'est mieux dans ce sens-là que dans le contraire (rires). Que pensez-vous des moyens, des ressources qui sont mis à disposition, vous aidant à pratiquer votre métier?

Interviewé : Les moyens et les ressources... En tout cas, dans ma pratique personnelle au niveau de Lantin, les moyens qui manquent// c'est surtout des moyens de confort, de travail quotidien c'est-à-dire le manque de bureaux// par exemple, ce sont des moyens pratiques aux pratiques qui ne sont pas toujours suffisants. Ça ne dépend pas du tout de notre service//

C'est la prison de Lantin en tant qu'établissement fédéral qui ne peut pas nous fournir plus de moyens.// En même temps, ils sont aussi limités. On ne peut pas pousser les murs, la prison est saturée, il n'y a pas assez de bureaux//

Donc, on rencontre parfois ce genre de manque de moyens qu'on peut tout simplement avoir à bureau.// Pour le reste, on a tout ce qu'il faut. Je pense qu'un criminologue n'a pas vraiment besoin de beaucoup de moyens de confort//

En tout cas, un bureau, évidemment, c'est la base (rires). Parfois, ça manque. On essaie de résoudre ce problème comme on peut, on trouve des solutions.//

Pour moi, ce sont des personnes-ressources// Quand je parle des ressources, c'est surtout les personnes vers qui on peut se tourner pour avoir un conseil// pour partager une expérience, un vécu peut-être un peu particulier// Et là, je pense qu'on peut se tourner vers les collègues tout d'abord//

Les collègues sont une belle ressource// Nous avons notre chef de service qui est toujours là pour nous aussi, qui est prêt à nous aider, à nous guider// Ça, c'est une précieuse ressource également.//

Je pense qu'au niveau des ressources, on est bien parce qu'on a quand même une grande équipe// Il y a plusieurs services d'aide aux justiciables à Lantin donc on est déjà assez nombreux.// Et je pense que les échanges se passent plutôt bien.//

Giulia Principato : Dans quelle mesure ça affecte votre pratique professionnelle, le manque de moyens au niveau des bureaux, etc? Est-ce que ça se fait ressentir sur votre pratique professionnelle par rapport aux justiciables ou pas spécialement?

Interviewé : Disons qu'idéalement, j'aurais souhaité avoir plus de calme tout simplement parce qu'à l'intérieur, il y a beaucoup de bruit// La personne que j'ai devant moi souvent, c'est une personne que j'ai en entretien, c'est un entretien d'accueil ou de soutien// Donc oui, idéalement, j'aurais voulu que le bureau soit mieux aménagé, qu'il fasse un peu plus calme.//

Mais là, on est un peu limité// Mais ça, c'est la réalité de la prison de longtemps, peut-être d'autres prisons également// Beaucoup de bruit, donc c'est pas une ambiance propice à un entretien psychologique ou criminologique.//

Sinon, il n'y a pas beaucoup d'impact parce qu'on arrive quand même à solutionner ces problèmes de bureau// En tout cas, pour les entretiens de soutien psychologique, on est toujours seul dans un bureau. L'intimité est quand même préservée// l'anonymat, même s'il est partiel, toujours en prison.//

On essaie de faire en sorte de vraiment améliorer les conditions d'un entretien autant que possible.//

Giulia Principato : Dans quelles mesures la formation en criminologie offre-t-elle la possibilité d'acquérir une expertise clinique adéquate et quelles spécialisations ou formations complémentaires pourraient être nécessaires?

Interviewé : J'ai mentionné mon certificat universitaire en victimologie clinique avec M. Garcet// Je trouve que c'est une des formations complémentaires qui est très importante//

Giulia Principato : Je vais le faire l'année prochaine, en septembre, j'envisage de le faire. J'hésitais mais je me suis dit qu'autant le faire.

Interviewé : Je trouve que c'est une très bonne formation complémentaire qui aborde les victimes, évidemment//

Parce que je travaille avec les auteurs, je ne travaille pas avec les victimes. J'ai des collègues qui font les deux. Je travaille uniquement avec les auteurs.

Mais quand on travaille uniquement avec les auteurs ou les deux, je trouve que c'est important d'avoir ce volet victime, parce qu'il y a ce fameux couple auteur-victime// On ne peut pas aborder l'auteur sans aborder la victime// Donc c'est une des formations très importantes, je trouve.

Maintenant, il y a plein d'autres formations que j'ai suivies, notamment sur le suicide, d'autres thématiques qui complètent toujours ma formation initiale et qui sont toutes importantes, je trouve. Les problématiques du suicide, ça existe à la prison de Lantin, ça existe en général, évidemment aussi// C'est important d'être formé à ça aussi.

Je trouve que toutes les formations complémentaires sont les bienvenues. //

Giulia Principato : C'est une formation continue. Je pense que dans le champ de la criminologie ou de la psychologie, c'est vraiment une formation continue. Il est vraiment important de tout le temps...

Interviewé : Oui, tout le temps se former et se tenir à jour.

Giulia Principato : Quels éléments de la formation en criminologie favorisent une meilleure prise en charge des individus?

Interviewé : Quels éléments? Vous pourriez peut-être relire un petit peu, j'ai un peu raté le début de la question.

Giulia Principato : Quels éléments de la formation en criminologie favorisent une meilleure prise en charge des individus?

Interviewé : Je trouve que ce qui me reste, ce qui est encore très présent dans ma mémoire, dans mon esprit, dans ma formation en criminologie, ce sont des théories criminologiques tout simplement.//

C'est vraiment des guidelines qui restent et qui m'aident à travailler au quotidien parce que je reconnaiss les théories dans ma pratique// Quand je mène un entretien avec une personne et son parcours de vie se déroule devant moi, son parcours criminel, etc. Ces théories sont vivantes. //

Je les revois, elles ressortent// Je me dis, bah oui, mais c'est ça, c'est vraiment ceci ou cela, délinquant d'habitude, le calcul, le coût-bénéfice// Ce sont des notions qui ressortent spontanément.

Je trouve que les théories criminologiques sont très importantes.//

Giulia Principato : Nous, M. Dantinne, nous a vraiment matrixé, bombardé.

Adequation
de l'enseignement

Calcul
Grim
Cp

Interviewé : Oui, il a raison, parce que c'est la base.

Giulia Principato : C'est ça. Au début, je ne sais pas si c'était comme ça pendant votre cursus, mais on avait théorie criminologique 1 et en master 2, théorie criminologique 2. C'est vrai que les théories criminologiques 1, en master 1, c'était plus flou parce qu'on sortait de bachelier. Du coup, on ne réalisait pas, je pense, en tout cas pour ma part, je ne réalisais pas l'importance et l'enjeu des théories criminologiques par rapport à un bénéficiaire, etc. L'influence que cela pouvait avoir sur un bénéficiaire injusticiable, etc. Et en master 2, après avoir fait un stage d'observation dans le cadre de mon TFE, je me suis dit que c'est super important. C'est vraiment quelque chose qu'on doit garder en tête et ça aide vraiment pour la prise en charge de la personne.

Elle est mieux encadrée et nous-mêmes, c'est une sorte de protection parce qu'on sait où on va et où on se dirige. J'ai trouvé ça vraiment important.

Interviewé : C'est vraiment un cadre, c'est quelque chose, c'est la base, c'est clair.

Giulia Principato : De quelle manière les employeurs considèrent-ils les compétences propres des criminologues cliniciens par rapport à d'autres professionnels?

Interviewé : C'est une question assez difficile parce qu'il faut déjà savoir, il faut déjà qu'on observe cette différence par rapport à d'autres professionnels//Comme vous dites, ce n'est pas toujours évident de voir, tiens, mon employeur, est-ce qu'il a une autre vision, une autre approche envers d'autres professions, d'autres collègues et on est tellement complémentaires que chacun a son rôle et chaque rôle est important.

Si je parlais de la prison de Lantin, une de nos directrices, peut-être même plusieurs, je ne connais pas l'^{information} de chacune, de la prison de Lantin est criminologue. Je pense qu'elle ne sous-estime en aucun cas la profession//Je pense qu'elle est tout à fait respectueuse du travail qu'on fait dans notre métier. //

Mais les psychologues ont aussi un rôle extrêmement important//Je pense qu'il n'y a pas de différence, il n'y a pas de gradation, je dirais que quelqu'un est plus important que quelqu'un d'autre. Les assistants sociaux sont extrêmement importants aussi parce qu'ils font un travail gigantesque au niveau de l'établissement.

Je n'ai pas remarqué vraiment une différence de traitement ou d'importance accordée au criminologue// Si vous sous-entendez qu'il y a peut-être une importance moindre, moi je ne l'ai pas vraiment ressentie personnellement non plus.

Giulia Principato : Non, je ne sous-entendais rien du tout, c'était une question neutre (rires)

Interviewé : Parce qu'on a parlé du manque de reconnaissance (rires).

Giulia Principato : Oui, mais là c'était totalement neutre, c'était juste pour voir si justement on percevait quelque chose.

Interviewé : Non, chacun a sa place, son rôle et tous les rôles sont importants. //

Giulia Principato : Encore une fois, je pense que ça dépend aussi du secteur dans lequel on travaille et des employeurs. Là, vous me dites que votre directrice est criminologue de formation, donc ça aide aussi justement.

Interviewé : Oui, la directrice de la prison de Lantin . Maintenant, mon chef de service c'est M. Garcet et je pense qu'il est tout à fait respectueux//Il reconnaît l'importance de chaque membre de l'équipe et c'est ça qui fait la force de l'équipe. //

Giulia Principato : Parce que lui a une formation en psychologie et donne cours dans la faculté de criminologie. Du coup, il a vraiment cette approche pluridisciplinaire. Il a ce regard qui n'est pas concentré que sur les psychologues. Il a vraiment une vue d'ensemble et il perçoit la différence des deux avec leur importance et leur particularité, je pense que ça aide aussi dans la reconnaissance par rapport à l'employeur.

Interviewé : Oui, bien sûr.

Giulia Principato : Selon vous, quels sont les éléments de la criminologie clinique devant être améliorés et d'une certaine manière repensés?

Interviewé : Voilà, c'est encore une question qui est assez complexe et qui demande une préparation, je trouve. Je ne saurais pas vous dire comme ça spontanément. Vous parlez de la pratique de criminologie?

Giulia Principato : Dans quel contexte? De manière générale, en fait. Je ne pointe pas un contexte bien particulier. C'est en général concernant la criminologie clinique. Quels sont les éléments qui devraient peut-être être un petit peu repensés ou retravaillés ou vraiment de manière large?

Interviewé : Je vais essayer de réfléchir quand même pour vous donner une petite réponse. Franchement, je pense que le cadre légal, le côté droit, il est quand même assez bien développé. //

Le côté psy aussi. Est-ce qu'on pourrait peut-être, j'ai une idée comme ça maintenant qui me vient, peut-être puiser un peu plus dans d'autres écoles. Maintenant, c'est toujours un peu délicat parce que quand on est à Liège, évidemment, on s'appuie sur les pratiques de l'école de criminologie de Liège. //

On ne va pas vous enseigner les pratiques du Canada. Mais je trouve que ce serait intéressant de faire peut-être des comparaisons. //

Giulia Principato : Oui, un regard un peu croisé.

Interviewé : Un regard croisé, oui. S'enrichir des expériences d'autres pays et d'autres écoles de criminologie. On pourrait peut-être renforcer ce point mais je pense que ça existe quand même dans une certaine mesure parce qu'on apprend quand même des éléments d'autres courants, d'autres écoles. Mais ça pourrait être renforcé. //

Giulia Principato : Que peut-on faire pour reconnaître l'importance des criminologues cliniciens dans le système judiciaire belge?

Interviewé : Peut-être une meilleure définition de la place du cadre criminologue au niveau de la législation fédérale. //

Parce qu'on a déjà parlé un petit peu de ce sujet au début de la présentation.

Giulia Principato : Oui, c'est ça.

Interviewé : Vous avez parlé déjà du cadre légal.

Je vous ai répondu qu'il était quand même assez bien défini. Mais il est assez bien défini au sein des services là où vous travaillez. Maintenant au niveau général, je veux dire de la législation fédérale, ça pourrait être mieux défini effectivement. //

Pour qu'on ait une vision un peu plus claire, plus concrète. Ça oui, c'est-à-dire un renforcement du cadre légal fédéral. //

Giulia Principato : Je pense que ça c'est quelque chose qu'il faut que ça change. Il faut que définir au niveau fédéral comme ça tout est réglementé. Comme un peu au Canada justement avec l'ordre professionnel des criminologues qu'on n'a pas spécialement ici. Ou le code de déontologie qu'on n'a pas non plus ici.

Parce que c'est compliqué de se dire quel genre quel est le champ d'application par exemple du secret professionnel. De quelle manière on doit le respecter. C'est toutes ces choses qui font que si on avait vraiment des législations d'un poids du fédéral, je pense que ça poserait moins de soucis.

Interviewé : Oui, tout à fait.

Giulia Principato : En tout cas, merci beaucoup d'avoir répondu à mon interview. C'est vraiment gentil.

Interviewé : Mais c'est normal et plaisir.